

Séance du jeudi 27 juillet 2023

Membres
en exercice : 10

Date de la convocation: 20/07/2023

Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juillet à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Xavier SCHNEIDER

Secrétaire de séance :
Dominique GIBOURDEL

Présents : Xavier SCHNEIDER, Stéphane GUILLOUARD, Annick SIMAO, Dominique GIBOURDEL, Julien GUIBOT, Valérie GORIOT

Présent non-votant:

Représentés: Mickaël NOGRE par Xavier SCHNEIDER

Excusés: Pierre DEBIAIS, Bertrand HERMELINE, Christophe DUPIRE

Objet : FONGIBILITE DES CREDITS
DE_26_2023

L'adoption du référentiel M57 entraîne un certain nombre de nouveautés notamment la fongibilité des crédits.

Il s'agit de la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi).

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Xavier SCHNEIDER



RF Sous Préfecture d'Argentan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/08/2023 061-216104901-20230727-DE_26_2023-DE